

## Intro Le permis de conduire B

### Le permis B

Pour pouvoir conduire une voiture, il faut être titulaire d'un permis de conduire de catégorie B, provisoire ou définitif.

#### 1. Théorie



La théorie du permis de conduire B peut être apprise et pratiquée via:

- des sites web comme [www.permisdeconduire-online.be](https://www.permisdeconduire-online.be),
- des manuels.
- ou en suivant 12 heures de cours dans une auto-école.

#### 2. Examen théorique



L'examen théorique du permis de conduire B peut être présenté dans un centre d'examen **dès l'âge de 17 ans**.

Il faut obtenir **41/50**.

En cas de réussite, vous recevez dans le centre d'examen un « *document de demande de permis provisoire* ». Ce document est **valable pendant 3 ans**.

Si vous échouez à deux reprises à l'examen théorique, vous êtes tenu de suivre **12 heures de cours dans une auto-école agréée**.

**ATTENTION : avec ce document seul, vous ne pouvez PAS conduire.**

### 3. Apprentissage de la conduite



Avec le document de demande 'pour un permis provisoire', vous pouvez aller à la commune pour obtenir **un permis B provisoire** et donc apprendre à conduire dès l'âge de **17 ans**.

La formation pratique peut être donnée par un guide (PP 36 mois) ou par un moniteur d'auto-école.

### 4. Conduire seul pour s'exercer



À **18 ans**, si vous avez suivi **20 heures de cours pratiques** dans une auto-école agréée et obtenu une **attestation de compétence**, vous pouvez demander à la commune un PP18 mois, afin de vous exercer seul (sans guide).

Ce type de permis ne peut être obtenu qu'une seule fois et est **valable pendant 18 mois**.

### 5. Quand est-il interdit de conduire avec un permis provisoire B sur la voie publique ?

- . Du vendredi soir à partir de 22h00 jusqu'au samedi matin 6h00;
- . Du samedi soir à partir de 22h00 jusqu'au dimanche matin 6h00;
- . Du dimanche soir à partir de 22h00 jusqu'au lundi matin 6h00;
- . La veille d'un jour férié de 22h00 jusqu'à 6h00 du matin le jour férié;
- . Le soir du jour férié de 22h00 jusqu'au lendemain matin à 6h00.

### 6. Examen pratique



Dès l'âge de **18 ans** (et après avoir acquis suffisamment d'expérience), vous pouvez présenter l'examen pratique dans un centre d'examen.

En cas de réussite, vous recevez dans le centre un « *document de demande de permis* » qui vous permet de demander un permis définitif à la commune.

Si vous échouez à deux reprises à l'examen pratique, vous êtes tenu de suivre 6 heures de leçons pratiques dans une auto-école agréée.

**ATTENTION : avec ce document seul, vous ne pouvez PAS conduire.**

## 7. Permis définitif

En Belgique, le permis définitif a le format d'une carte bancaire. Il est **valable 10 ans**. Après 10 ans, vous devez le renouveler auprès de votre commune, sans devoir repasser d'examen.

## 8. Perte ou vol



Si votre permis de conduire est **volé**, vous devez faire une déclaration à **la police**.

Si vous l'avez **perdu**, vous devez en faire la déclaration à la police, soit numériquement, soit auprès de la commune.

Attention : **sans véritable permis, vous ne pouvez PAS conduire.**

## 9. Vous avez oublié votre permis de conduire à la maison



Le fait de ne pas avoir votre permis de conduire sur vous **n'est pas une infraction grave**. Vous recevrez une amende administrative limitée et vous pouvez en principe continuer à circuler.

Cependant, vous devez présenter votre permis dans un commissariat **dans les 5 jours**.

## Important

### 1. Comment tenir son volant



**Correct**



**Faux**



**Faux**

Pendant la conduite, placez les deux mains sur le volant, à la position des aiguilles d'une montre soit à 9h15 ou à 10h10 (afin de pouvoir atteindre facilement les commandes des clignotants et des essuie-glaces).

Ne mettez pas les pouces à l'intérieur du volant pour éviter des blessures sévères en cas d'ouverture de l'airbag.

## 2. Médicalement inapte à conduire une voiture



Si un médecin décide que vous êtes physiquement ou mentalement inapte à conduire un véhicule, vous devez informer l'administration communale **dans les 4 jours suivant** la réception de cette information et rendre votre permis de conduire. (les samedis, dimanches et les jours fériés ne sont pas inclus).

## 3. Épilepsie



En principe, une personne qui fait des crises d'épilepsie n'a pas le droit de conduire.

Après une première crise, il y a une interdiction de conduire pendant 6 mois.

Une personne souffrant d'épilepsie chronique qui, après traitement, reste 1 an sans crise peut, sur avis d'un médecin spécialisé, récupérer le droit de conduire.

En cas de nouvelle crise, une interdiction d'1 an s'applique à nouveau.

### Les questions pratiques de cette leçon

Notre méthode d'apprentissage est basée sur la répétition. C'est pourquoi il est important de répondre d'abord aux questions pratiques liées à une leçon, avant de passer à la leçon suivante.

Les questions d'exercice correspondant à cette leçon se trouvent sous LEÇON 1.